

An aerial photograph of a village in Chevenon, France. The village features a mix of traditional stone and brick buildings, some with red-tiled roofs. A prominent church with a tall spire is visible in the center. The village is surrounded by green fields and trees. In the background, a large lake reflects the sky, with a dense forest on the far shore. The overall scene is bright and sunny, with clear blue skies.

# LA GAZETTE

des Chevenonnais **N°2**

**P.6 DOSSIER  
AUDIT FINANCIER**

**P.12 DANS VOTRE  
VILLAGE**

**P.18 RÉALISATIONS  
2020**

**P.20 PROJETS  
2021**



# LE MOT DU MAIRE

Au nom de l'équipe municipale, je vous adresse tous nos vœux pour cette nouvelle année. J'espère qu'elle sera pour chacun d'entre vous porteuse de joies et de réussites dans vos projets. 2020 laissera une trace indélébile dans nos mémoires : la pandémie de COVID-19 modifiera certainement notre vision de l'avenir. Nous pouvons espérer une année 2021 plus sereine, bien qu'il faille continuer à être prudent.

Malgré le contexte, l'équipe municipale a d'ores et déjà mené à bien quelques projets. Tout d'abord, comme nous l'avions annoncé, un cabinet d'audit a analysé la situation financière de la commune. Celle-ci est pour le moins délicate. Si rien n'était fait, notre commune serait déficitaire dès 2022 : les dépenses de fonctionnement seraient supérieures aux recettes, ce qui est interdit pour une collectivité. Nous avons bien entendu mené une réflexion pour réaliser des économies. D'autre part, les emprunts contractés par la commune sont nombreux et ont une durée de remboursement assez longue. Une synthèse de ces travaux vous est présentée dans ce numéro. Mais nous travaillons à ce qu'une restitution vous soit faite, soit en réunion publique, si les conditions sanitaires le permettent, soit via internet et les réseaux sociaux si nous ne pouvons pas faire autrement.

D'autres projets ont été menés à bien, ou le seront en ce début d'année : l'eau chaude a été installée à l'école maternelle. L'école sera dotée d'un nouveau mobilier et la porte d'accès à la garderie sécurisée. Les bâtiments scolaires seront équipés de volets : cela permettra d'atténuer les effets des températures caniculaires que nous avons connues ces deux dernières années.

La station de relevage du stade sera équipée d'un dégrilleur automatique pour la collecte des déchets qui étaient jusque-là récupérés manuellement par les agents.

Un panneau d'information sera prochainement installé en face du stade afin de diffuser plus largement les actualités municipales. Le site internet de la municipalité est en cours

de finalisation, il verra le jour très prochainement.

Le camping, fermé depuis de nombreuses années, aura droit à une seconde jeunesse puisque la CCLA a voté le principe de son réaménagement. Cet espace devrait enfin retrouver sa dignité. La sécurisation de la circulation des piétons à la sortie du village, sur la route d'Imphy, est aussi en cours d'étude. Une passerelle devrait leur permettre, ainsi qu'aux cyclistes, d'enjamber le canal en toute sécurité.

Des urgences s'imposent également. La première d'entre elles, c'est l'approvisionnement en eau potable. Les coupures ont encore été nombreuses au cours de cette année. L'équipement est très ancien et il risque de ne plus fonctionner si rien n'est fait. C'est pourquoi nous envisageons une première tranche de travaux en 2021 pour remplacer la conduite qui relie la route des Cassines au rond-point d'entrée de Chevenon. Pour ce faire, c'est plus de 130 000 euros HT qu'il faut investir. Nous sommes en recherche de subventions afin de limiter l'impact du poids de cet investissement sur les Chevenonnais. Une autre urgence, c'est la réfection du bâtiment de la mairie qui reçoit du public : il est en très mauvais état et gourmand en énergie. De plus, il ne répond pas aux exigences d'accessibilité que la loi impose. Là aussi, un projet est à l'étude et des subventions sont recherchées. L'espace du stade et du parking font enfin l'objet d'une réflexion de la part du conseil municipal.

Je vous invite à continuer à prendre soin de vous et de vos proches et vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année.

Bien à vous,

Emmanuel LOCTIN



## Dans votre gazette

Le mot du Maire	<b>P. 2</b>
Les brèves	<b>P. 4</b>
Audit financier	<b>P. 6</b>
Chronique juridique	<b>P. 10</b>
Opération dépistage	<b>P. 11</b>
Dans votre village	<b>P. 12</b>
Cimetière et colombarium	<b>P. 16</b>
La vie des commerces	<b>P. 17</b>
Réalisations 2020	<b>P. 18</b>
Projets 2021	<b>P. 20</b>
Communauté de communes	<b>P. 22</b>

# LES BRÈVES

de Chevenon

## Ils se sont mariés

EVARD Mathieu et PAYELLE Mégane

le 29 juillet 2020

## DÉPART DE CORINNE... LA FACTRICE DU VILLAGE



Corinne, c'est un sourire permanent, une haute idée du service rendu aux usagers, une constance dans la qualité de ce service...

Corinne a exercé son métier de factrice pendant 38 années dont 12 années de service sur notre territoire.

Elle est désormais en retrait de la vie active et l'ensemble de la population chevenonnaise la remercie donc pour son professionnalisme efficace empreint d'une grande sérénité.

AU REVOIR Corinne !!!

## EN NOVEMBRE

Le mercredi 11 novembre, pour respecter les mesures en vigueur, la commémoration de la Victoire et de la Paix s'est déroulée selon un format restreint. Ainsi, la cérémonie de dépôt de gerbes et d'hommage aux morts de la Première guerre Mondiale a eu lieu en présence du maire Emmanuel LOCTIN, de Régine BERNARD-FOUCAULT, Jean-Pierre CONSTANT, Florian DESROCHES, Jérôme FERRE et Frédérique PALLADINI.



## PORTE-DRAPEAUX AU TITRE DE LA COMMUNE

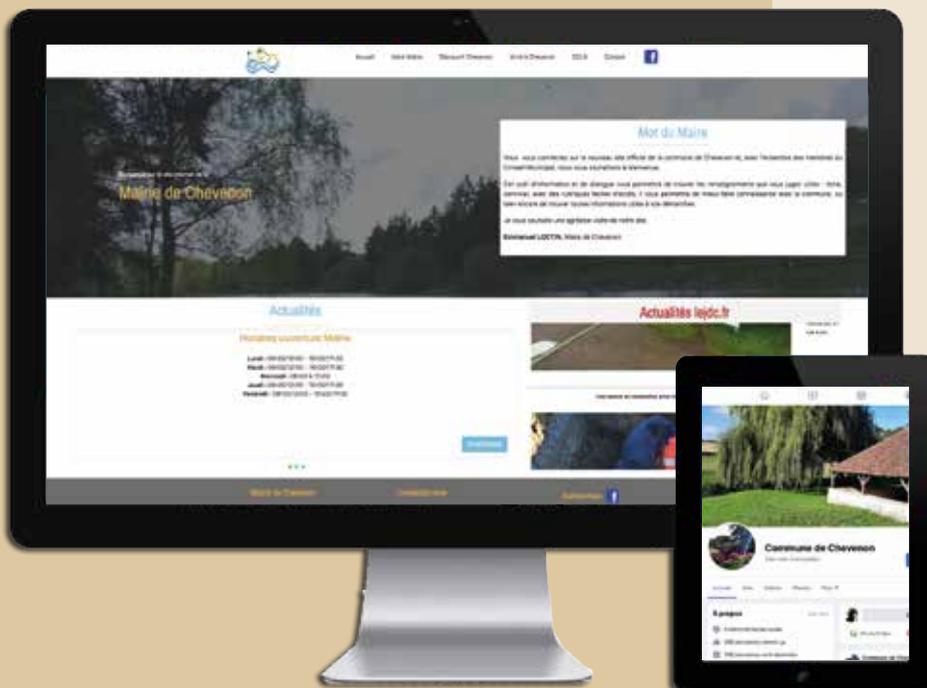
Par délibération du 08 décembre 2020, le Conseil Municipal a désigné M. Florian DESROCHES, porte-drapeau de la commune de Chevenon.

Cette mission bénévole (ancien grade militaire créé par ordonnance royale du 10 décembre 1762) est hautement symbolique et consiste à rendre hommage, au nom de la Nation Française, aux combattants et disparus. Dorénavant, il n'est plus nécessaire d'être un ancien combattant pour exercer cette mission essentielle à la perpétuation de la mémoire de ceux qui ont risqué ou donné leur vie pour notre pays et ses valeurs. Les conditions sont : de vouloir participer au devoir de mémoire, d'être en capacité de porter le drapeau, de porter une tenue vestimentaire irréprochable.

Florian DESROCHES, 24 ans, benjamin du conseil municipal, porte un attachement particulier au devoir de mémoire et accompagnera dorénavant les cérémonies communales.

**« Sans le cérémonial, tout meurt »**

Jean Cocteau (dédicace d'un dessin de l'auteur à la gloire de Saint-Cyr)



## SUR LA TOILE

**LE SITE INTERNET** de notre commune a été totalement refondu. Il est dorénavant accessible. Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques : [www.chevenon.fr](http://www.chevenon.fr)

**LA PAGE FACEBOOK** activée en juin dernier continue à produire des informations de type ponctuel. Bonne navigation à tous !!!

Ces deux outils numériques complètent l'affichage existant de la place de l'amitié et celui à venir du panneau lumineux prévu – courant 1<sup>er</sup> semestre – sur le parking poids lourds.

## ILS SONT NÉS...

ARRIAT Naël - 1er août 2020  
 COLOMBAT Capucine - 29 avril 2020  
 GUENEAU Naël - 14 mars 2020  
 GRADISKI Nina - 14 avril 2020  
 LAHRICHI Inaya - 23 octobre 2020  
 PREVEREAU NICOLAS Enzo - 09 octobre 2020  
 PREVEREAU SEGAUD Félicia - 04 octobre 2020

## ILS NOUS ONT QUITTÉS...

BERTA Alain Eugène  
 21 juillet 2020  
 BONNARD Jacqueline Ep BARSE  
 19 août 2020  
 FERRAND Solange Marie Thérèse  
 Ep SIMMONNEAU  
 30 août 2020  
 HERBETH Corinne Marie Geneviève  
 18 avril 2020  
 HERON Christian Raymond  
 28 avril 2020  
 KOWALEWSKI Janine  
 25 janvier 2020  
 LOUIS Lionel Léon  
 19 juin 2020  
 MARTIN Dominique Ep BERTA  
 31 mars 2020  
 MONTBRUN Louis François  
 22 novembre 2020  
 PIERDON Jeanne Yvonne Ep PINGRIS  
 01 juin 2020  
 ROUSSEAU Mireille Marguerite Ep DOUSSOT  
 28 janvier 2020

## COLLECTE DES DECHETS

VENTE DE SACS ET BACS	
<b>CONTENEUR POUR LES SACS ROSES :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Bac 140 L : 48 €</li> <li>☞ Bac 240 L : 50 €</li> <li>☞ Bac 360 L : 90 €</li> </ul>	<b>CONTENEUR POUR LES SACS JAUNES :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Bac 120 L : 30 €</li> <li>☞ Bac 240 L : 50 €</li> </ul>
<b>SACS COMPOSTABLES POUR LES BIODÉCHETS :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Pour les bioseaux : 2,50 € / rouleau de 26 sacs</li> <li>☞ Pour les conteneurs : 5 € / rouleau de 10 sacs</li> </ul>	

Le SYCTOM met en vente des sacs et des conteneurs (voir calendrier de ramassage 2021). La mairie de Chevenon propose de coordonner l'achat des conteneurs, pour les Chevenonais, par une commande et une livraison groupées.

Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser au secrétariat de Mairie jusqu'au 31 mars pour une commande dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021. La commune participera à cet achat à hauteur de 10€ par conteneur.

# DOSSIER

## AUDIT FINANCIER

### POURQUOI UN AUDIT FINANCIER ?

Un audit financier d'une collectivité en début de mandat a un double objectif :

- évaluer la situation financière de la commune
- identifier les enjeux prospectifs

Il s'inscrit dans un cadre stratégique visant à apprécier les marges de manœuvre disponibles pour la

réalisation du programme de l'équipe municipale, et de planification, afin de réaliser l'échéancier de réalisation du programme électoral sur la durée du mandat, compte tenu des moyens financiers de la collectivité.

Dès le mois de juillet, l'équipe municipale s'est attachée les services du cabinet Arthaud & Associés (basé à Lyon).

### ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE / PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON DES COMMUNES TÉMOINS

Nous avons retenu les critères suivants pour l'échantillon :

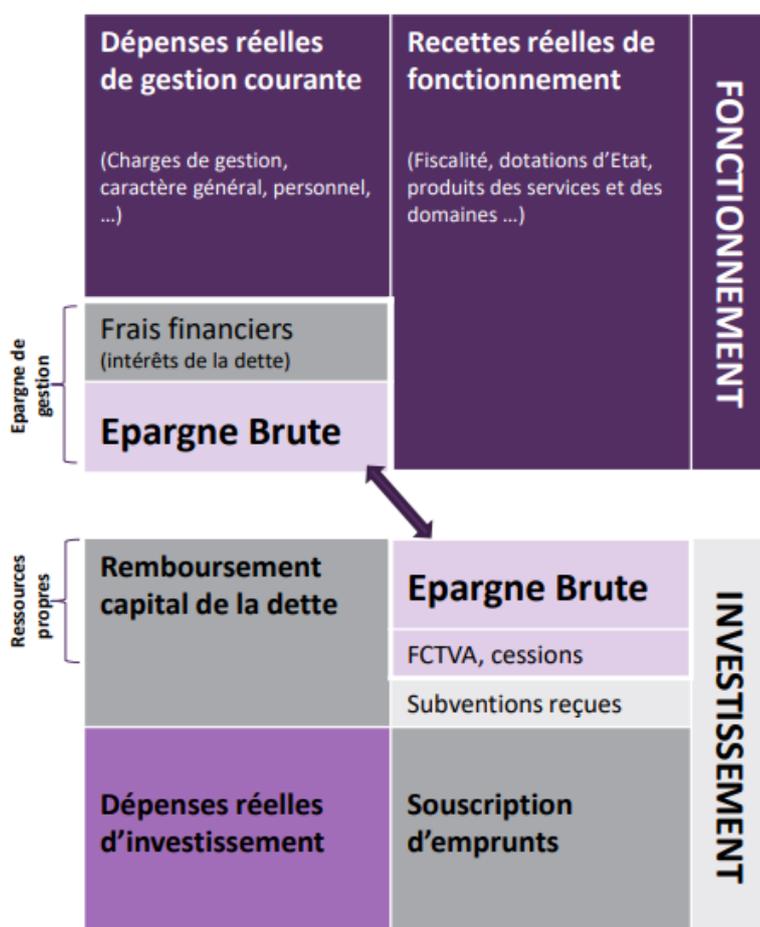
- Un nombre d'habitants entre 500 et 700 habitants (selon INSEE 2017) ;
- Des communes (58) situées à moins de 40 km de Chevenon ;
- Des communes composées d'une école et d'un seul clocher ;

Un budget communal est composé de 2 principales sections :

- La section FONCTIONNEMENT
- La section INVESTISSEMENT

L'Épargne Brute est plus communément dénommée la Capacité d'Autofinancement (CAF).

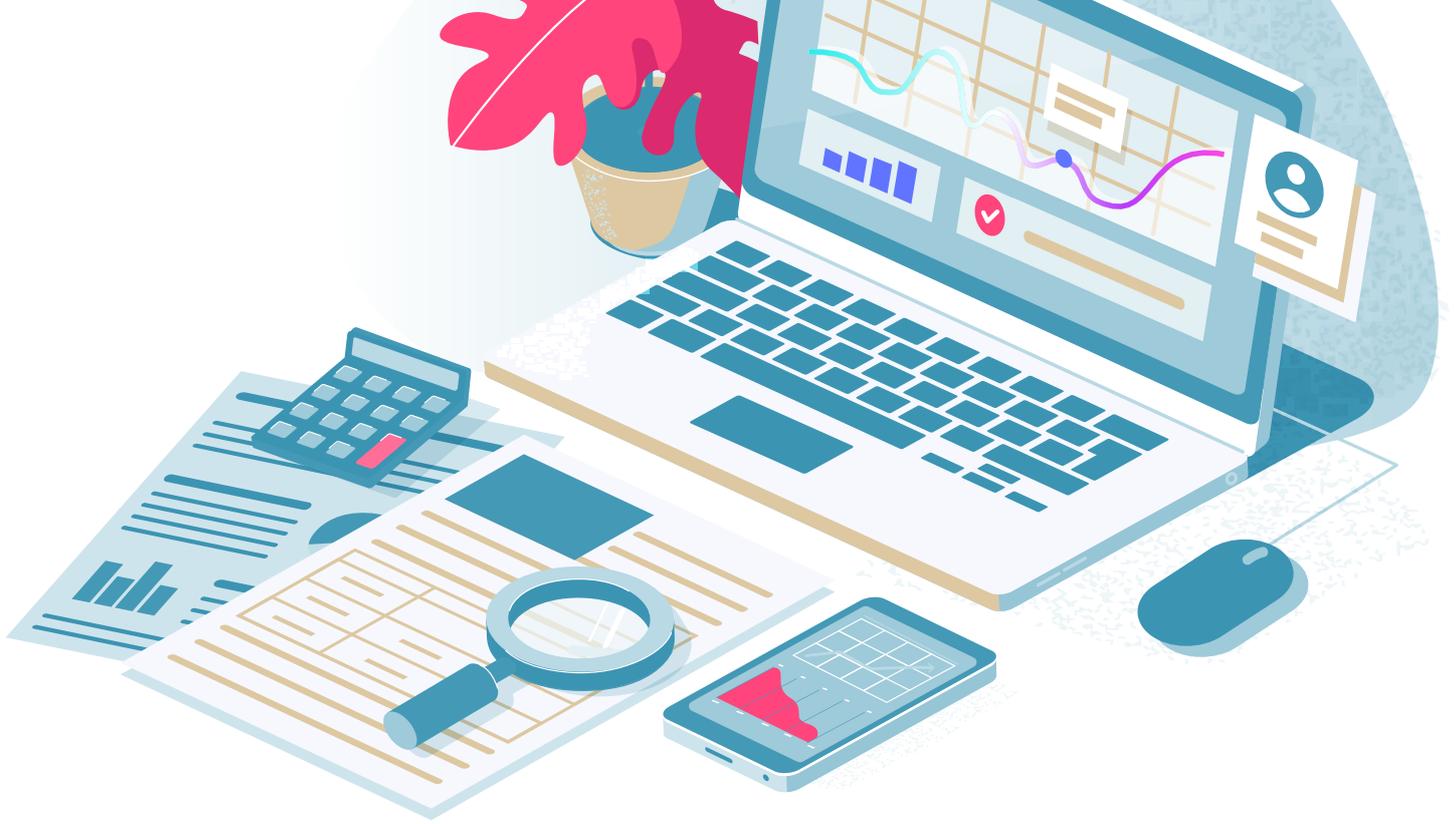
L'Épargne Brute dégagée par la section FONCTIONNEMENT permet d'abonder la section INVESTISSEMENT pour le remboursement de la dette annuelle mais également pour financer de nouveaux investissements



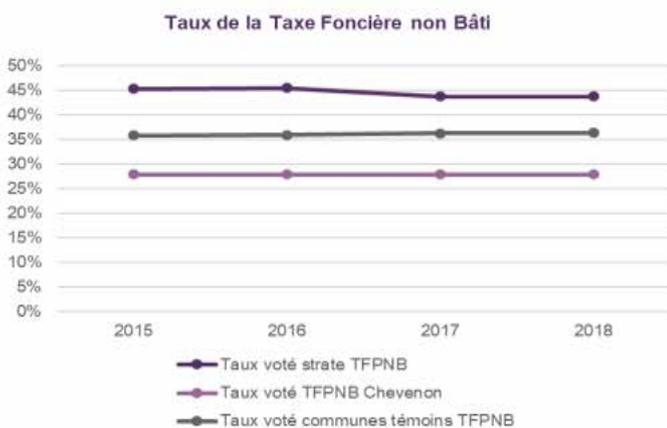
### ANALYSE ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT 2015 À 2019

Les recettes baissent sous l'effet de 2 postes : produits des services et du domaine et la dotation globale de fonctionnement. La part de la fiscalité directe dans les recettes réelles ne cesse de progresser.



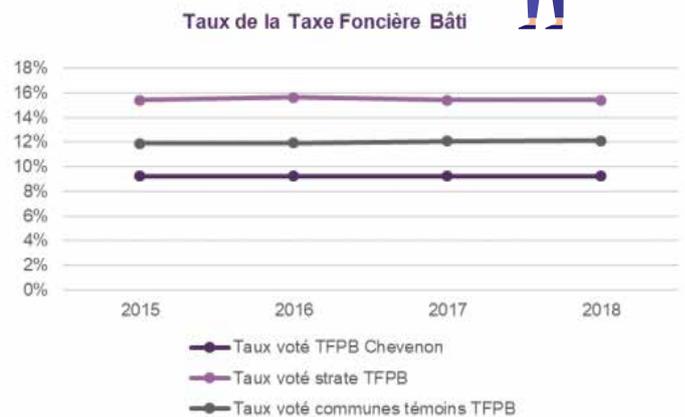


## ANALYSE ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE 2015 À 2019 : FOCUS SUR LA FISCALITÉ DIRECTE



Concernant le TFPNB (taxe foncière propriété non bâtie), le taux de la commune de Chevenon s'est maintenu à 27,92% sur la période 2015-2019. Ce taux est inférieur à la moyenne strate (autour de 44%) et à la moyenne des communes témoins (autour de 36%)

**La commune dispose d'un levier pour accroître ses recettes sans pénaliser son attractivité fiscale.**



Concernant le TFPB (taxe foncière propriété bâtie), le taux de la commune de Chevenon s'est également maintenu à 9,26% sur la période 2015-2019. Ce taux est inférieur à la moyenne strate (autour de 16%) et à la moyenne des communes témoins (autour de 12%)

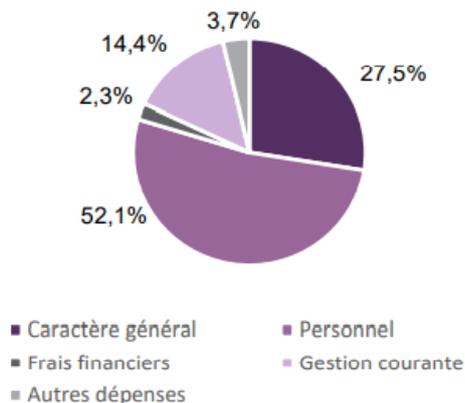
**La commune dispose également d'un levier pour accroître ses recettes sans pénaliser son attractivité fiscale.**



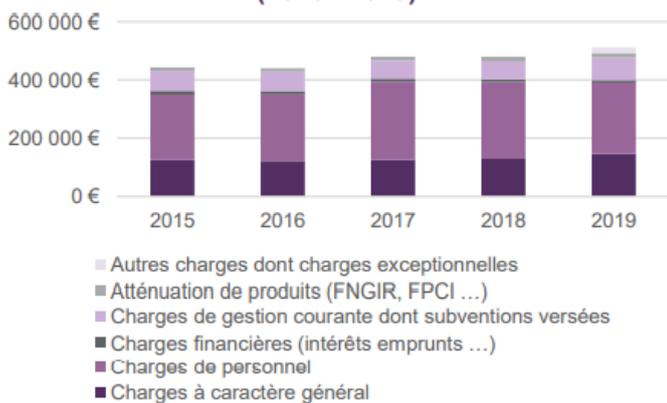


## ANALYSE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 À 2019

Structure des dépenses réelles de fonctionnement (en % DRF moyenne 2015-2019)



Analyse de la structure des DRF (2015 - 2019)



Source : Comptes administratifs

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement sur la période (+15,3%) est principalement liée à l'augmentation des charges de personnel (+20 543 €, soit +9,2%) et à la progression des charges à caractère général (énergie, entretien matériel,...) (+21 404 €, soit +17,2%).



## LES INVESTISSEMENTS ET LEUR FINANCEMENT 2015-2019

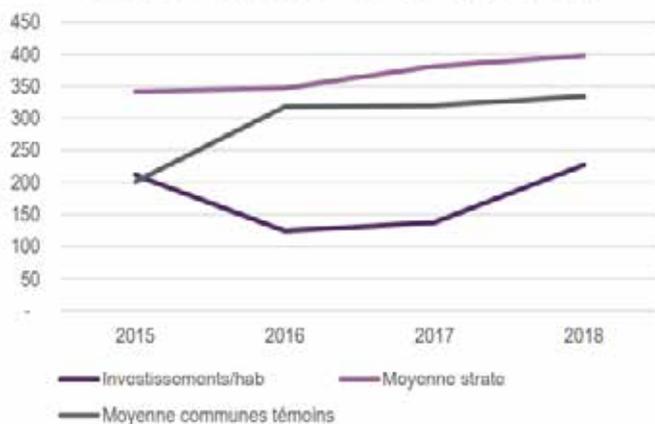
Les dépenses d'investissements concernent ici à la fois les dépenses d'équipement et le remboursement des emprunts.

Par comparaison avec la moyenne de la strate et la moyenne des communes témoins il apparaît que le niveau d'investissement est inférieur.

Sur la période 2015-2018, la moyenne des investissements par habitant pour Chevenon est de 175 € alors qu'elle est de 293 € pour les communes témoins et 367 € pour la strate.

Historiquement, la commune de Chevenon n'a pas pu réaliser l'ensemble des investissements budgétisés faute de ressources financières. De plus, sur la période 2016-2018, l'effort d'investissement de la commune a diminué par rapport aux autres communes témoins. Ainsi la dynamique s'est inversée à compter de 2016.

Evolution des dépenses d'investissement par habitant

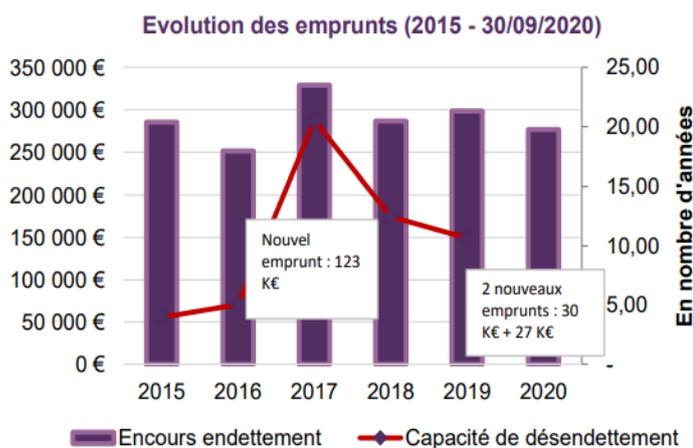


Source : Comptes administratifs

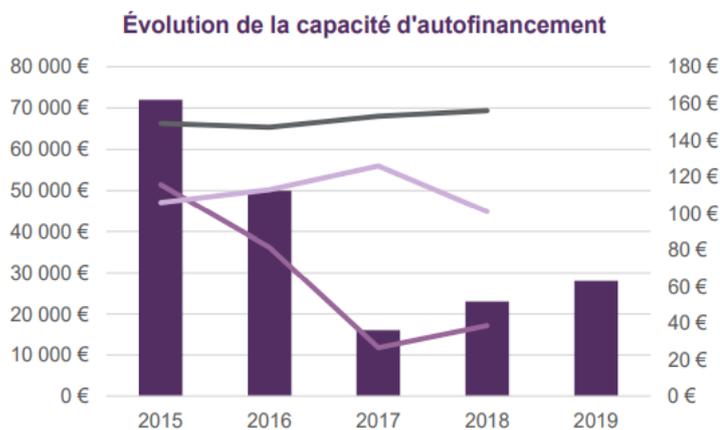
## ÉTAT DE LA DETTE À CE JOUR ET SON ÉVOLUTION DE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2020

L'évolution de l'endettement entre 2015 et le 30/09/2020 fait apparaître un endettement plutôt important chaque année.

Entre 2015 et 2016 la capacité de désendettement s'établit à environ 4 à 5 années en revanche en 2017 et 2018 elle augmente très significativement en passant respectivement à 20 années et 13 années. En 2019 elle diminue légèrement à 11 années. La norme maximale acceptable étant de 15 années environ (correspondant environ aux durées d'emprunts des collectivités), le seuil de vigilance est de 10 années.



Source : Comptes de gestion



Source : Éditions de la commune 2015-2018

Globalement le niveau de capacité d'autofinancement (CAF) semble plutôt faible depuis l'année 2016 en comparant la CAF par habitant avec la moyenne de la strate et la moyenne des communes témoins.

Le niveau d'endettement de la commune de Chevenon est important mais reste dans les standards si on rapporte l'endettement au nombre d'habitants. Néanmoins, depuis l'année 2016 nous constatons une forte dégradation de la capacité de désendettement de la commune qui risque de poser un problème de solvabilité compte tenu du faible niveau de CAF. Une dynamique s'est clairement inversée par rapport aux communes témoins à compter de 2016 et Chevenon ne parvient pas à inverser la situation.

## CONCLUSION

La capacité d'autofinancement de la commune de Chevenon est en constante diminution depuis 2015 sous l'effet conjugué d'un niveau de recettes en baisse et d'un niveau de dépenses de fonctionnement qui ne cesse d'augmenter.

Ce déséquilibre a un impact sur la partie investissements. L'autofinancement de la commune étant faible, les investissements prévus ne peuvent pas être tous concrétisés, cela se traduisant par un montant important de crédits annulés. Ce manque d'investissements entraîne un retard de développement par rapport aux communes témoins.

Le niveau d'endettement de la commune est dans les standards des communes témoins mais la capacité de désendettement se dégrade sur les 3 dernières années.

La gestion de la trésorerie reste délicate au vu du niveau de dépenses significatif.

### Arbitrages

Il convient dans un premier temps de ramener la capacité d'autofinancement de fonctionnement à un niveau satisfaisant (2015).

Néanmoins, la structure même des dépenses réelles de fonctionnement laisse peu de marge de manœuvre, en effet celle-ci est pour moitié composée par les charges de personnels titulaires.

Les charges à caractère général se doivent d'être mieux maîtrisées à l'avenir :

- Inventaire physique du parc matériel et mise en place d'un plan pluriannuel de maintenance et renouvellement de matériel.
- Suivi des dépenses d'énergie et étude de la mise en place d'un nouveau système de chauffage et éclairage plus économique.
- Déterminer les fiches de postes de travail internes à la commune pour éviter le recours à des tiers extérieurs dans la mesure du possible.

Un potentiel fiscal existe par le biais de la taxe foncière et par le développement des recettes des services et du domaine en valorisant les actifs de la commune.

Dès lors que la capacité d'autofinancement sera ramenée à un niveau satisfaisant, la commune de Chevenon pourra dans un second temps travailler plus sereinement sur un plan pluriannuel d'investissements en lien avec une stratégie décidée par le conseil municipal.

Ce plan d'investissement pourra être financé par emprunts du fait d'une capacité d'endettement retrouvée.

# CHRONIQUE JURIDIQUE...

## application à Chevenon

### CHATS ERRANTS

**Ce que dit la loi :** « le maire peut, par arrêté, faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 214-5, préalablement à leur relâchement dans ces mêmes lieux. »

Ce dispositif dit « chats libres » s'opère en collaboration avec une association de protection animale et un vétérinaire.

La lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du Maire de la commune concernée.

#### A Chevenon...

Des chats non identifiés circulent dans le village, voire s'installent dans certaines maisons.

Conseils :

- ne favorisez pas leur installation dans votre propriété par l'apport de nourriture notamment ;
- vous pouvez solliciter le refuge de Thiernay pour obtenir une cage, capturer l'animal et conduire celui-ci au refuge en dehors des périodes de capture.

#### Enfin...En 2021...

Le refuge de Thiernay et la commune de Chevenon ont conventionné pour maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire.

L'association interviendra sur arrêté du Maire sur la période du 15 au 26 mars 2021 pour capturer, stériliser, identifier les chats errants sur le territoire de la commune ; il conviendra donc pour les propriétaires d'animaux identifiés d'être vigilants pendant cette période et de tenir leurs animaux enfermés pour éviter toute erreur.



### NID DE FRELONS ASIATIQUES

**Ce que dit la loi :** « Si le nid est situé sur le domaine public, c'est la mairie qui a la responsabilité de sa destruction, elle peut faire appel aux pompiers ou à un désinsectiseur professionnel. Dans le cas, d'un nid installé sur une propriété privée, un maire ne peut pas obliger un propriétaire à détruire un nid de frelons asiatiques car il ne s'agit pas d'un nuisible au sens du Code rural. »

Cependant les frelons sont particulièrement agressifs et dangereux.

Surtout, le propriétaire du fonds sur lequel le nid se trouve, et qui n'aurait pas été détruit, est susceptible d'engager sa responsabilité civile en cas de piqûre à un tiers.

#### A CHEVENON...

Des nids de frelons asiatiques ont été identifiés sur des propriétés privées à proximité de zones habitées.

Vous pouvez alerter les propriétaires concernés soit par téléphone soit par courrier en exposant les désagréments rencontrés.



# OPÉRATION DÉPISTAGE COVID-19 À IMPHY

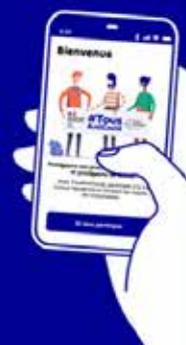
Une opération «dépistage» et communication sur la COVID-19, menée conjointement par les communes d'Imphy, de Chevenon et de Saint Ouen sur Loire a eu lieu le 3 octobre dernier à la salle des fêtes imphycoise. Près de cent personnes, de tous âges, ont participé à cet après-midi, dans le respect des règles sanitaires

L'action d'information et de dépistage était organisée également avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté et la Caisse primaire d'Assurance-maladie (CPAM) de la Nièvre. Le tout animé par la Croix-Rouge Française et avec la participation du cabinet infirmier Équinox d'Imphy et du laboratoire d'analyses médicales Maymat. L'occasion de répondre aux multiples questions concernant le virus et sa propagation, sur la maladie elle-même et rappeler la nécessité des gestes barrières.



## Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes  
en cas d'exposition à la Covid-19



J'active l'application  
sur mon smartphone



Je suis alerté si j'ai eu  
un contact à risque et  
j'alerte les personnes qui  
ont été à proximité ces  
derniers jours si je suis  
diagnostiqué comme  
un cas de COVID-19



• Je m'informe sur l'évolution de l'épidémie  
• Je trouve des conseils personnalisés  
• Je trouve la carte des laboratoires  
de dépistage proches de chez moi  
• Je télécharge prochainement l'attestation  
dérogatoire de déplacement  
• L'appli réalise également le suivi des  
symptômes en cas de contamination

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid)

# À L'ÉCOLE

**A LA RENTRÉE 2020**, ce sont 35 élèves qui fréquentent l'école de Chevenon, répartis en deux classes :

Une classe maternelle, sous la responsabilité de Madame Anouk ROGEAU (16 élèves) :

- Petite section : 7 élèves
- Moyenne section : 3 élèves
- Grande section : 6 élèves

Une classe primaire sous la responsabilité de Madame Céline MARTIN (directrice) (19 élèves).

- CP : 7 élèves
- CE1 : 3 élèves
- CE2 : 9 élèves

Madame Claudie VINCENT, agent technique communal, assure les fonctions d'ATSEM.

Les horaires lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00

Une garderie est assurée par Madame Maryline PERRAUDIN (qui assure également la fabrication des menus à la cantine), agent technique communal, les jours d'école de 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 18h15.



## REPAS DE NOËL ET NOËL DES ENFANTS

Mardi 15 décembre, nos élèves ont pu déguster un repas de Noël «100 % local». Maryline Perraudin a confectionné de délicieux plats pour leurs papilles. Le dessert étant lui aussi «100% local» avec une bûche de Noël élaborée par notre boulanger et son équipe !

Nos élèves ont également profité de la venue «à distance» du père Noël et se sont vu remettre chacun un cadeau.



## HOMMAGE À SAMUEL PATY

Le 2 novembre dernier, un hommage a été rendu à Samuel PATY, enseignant victime du terrorisme. Elèves, institutrices, personnel communal et élus ont respecté une minute de silence empreinte d'émotions.



# DANS VOTRE VILLAGE !



## CCAS

Le CCAS a pour vocation de venir en aide aux personnes du territoire.

Fin d'année oblige, les aînés ont reçu – courant décembre – un bon d'achat soit pour passer commande au « Fournil de Chevenon » soit pour retirer un repas au « Bar du Centre ». Les élus ont pu, ainsi, aller à la rencontre de chacun car la crise sanitaire ne permettra pas de se retrouver pour le traditionnel repas pris en commun.

Pour rappel, la vocation du CCAS est d'accompagner l'attribution de l'aide sociale légale et de dispenser l'aide sociale facultative.

**Il est ainsi présent pour nos habitants les plus fragiles, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie pour obtenir un conseil, un accompagnement.**

À l'occasion du confinement, la Mairie a identifié les personnes les plus vulnérables, ce qui a permis un suivi régulier, soit par visite, soit par communication téléphonique de nos habitants par un groupe d'élus.

Des relations d'échanges et de confiance se sont d'ailleurs tissées. Ce groupe poursuivra son action auprès des habitants au-delà de la crise sanitaire.



## VISITE MME SOLLOGOUB

Le 21 septembre dernier, dans le cadre de ses rencontres avec les nouveaux maires de sa circonscription, la sénatrice, Mme Nadia Sollogoub, a fait une halte en mairie de Chevenon. L'occasion pour Emmanuel Loctin, nouveau maire, et ses conseillers municipaux d'évoquer les projets communaux et la présence des services publics en milieu rural.

Il a été abordé en particulier les problèmes liés à la mauvaise qualité du réseau d'alimentation en eau potable mais également les projets de développement numérique au niveau de l'école.



## ILS ONT PORTÉ HAUT LES COULEURS DE LA COMMUNE !

**CARLA LION**, chevenonnaise de 18 ans, a été élue troisième dauphine, samedi 3 octobre à Chalon-sur-Saône, lors de l'élection de Miss Bourgogne 2020, parmi quatorze prétendantes.

En Bac pro Esthétique à Saint Léger des Vignes, elle a surmonté ses émotions pour se hisser dans le top 5.

Félicitations à Carla qui a fait honneur à tous les chevenonnais et chevenonnaises !



**CÉDRIC RAINON**, notre boulanger local a obtenu le label « Boulanger de France » en mars dernier. Créé en juin 2019 par la confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, cette marque-label met en avant les artisans qui pétrissent et cuisent leur pain dans leur commerce et respectent les exigences de la marque.

Félicitations à lui pour cette distinction qui récompense un savoir-faire et met en valeur les forces vives de notre commune !



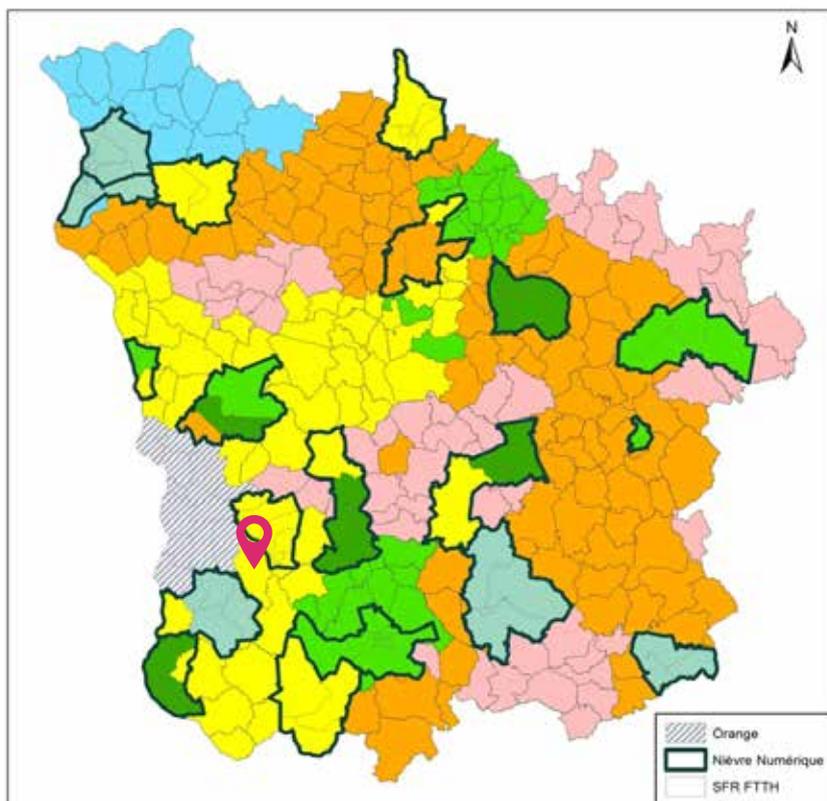


# Déploiement de la fibre ÇA S'ACCÉLÈRE !

Le calendrier de déploiement de la fibre optique pour le réseau internet, prévu par SFR, vient tout récemment d'être diffusé. Sur la carte ci-contre, l'arrivée de la fibre sur la commune de Chevenon est envisagée fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Pour chacune des dates de raccordement mentionnées, il convient de compter encore au moins trois mois après les travaux, avant de pouvoir se connecter réellement, le temps que les différents fournisseurs d'accès commercialisent leurs offres tarifaires et que les contrats d'abonnement soient effectifs.

Pour plus d'informations : <https://nievre.fr/actualites/article/deploiement-de-la-fibre-optique-dans-la-nievre>

Par ailleurs, actuellement, l'entreprise AVANT-GARDE TELECOM (prestataire pour SFR) procède aux travaux d'aiguillage et tirages de câbles fibre optique dans les infrastructures de France Télécom existantes. L'intervention a débuté le 11 janvier et pour une durée de 90 jours.



FTTH	
Calendrier des travaux	
2019	(light green)
S1 2020	(green)
S2 2020	(yellow-green)
S1 2021	(yellow)
S2 2021	(orange)
S1 2022	(pink)
S2 2022	(light blue)

# DANS VOTRE VILLAGE !

## NOS ASSOCIATIONS

Dure année que 2020 pour notre tissu associatif ! Depuis le premier confinement, en mars, les associations subissent les retombées de la crise sanitaire : activité à l'arrêt, annulation des manifestations... Nos associations fédèrent dans notre commune des dizaines d'adhérents, elles portent des valeurs d'engagement, elles créent du lien entre les habitants, elles sont une fenêtre de bonne humeur et de partage dans la vie des chevenonnais : tout le contraire du confinement ! Croisons les doigts pour que 2021 soit l'année de la reprise !

La municipalité a rencontré à 3 reprises les acteurs associatifs pour leur réitérer son soutien, tant financier que logistique. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de mettre en œuvre, collectivement, un règlement d'attribution des subventions communales.

Certaines associations nous ont quand même fait part de quelques rdv ou actions. Pour rappel, la page facebook (et bientôt le site internet) de la commune sont à disposition pour toute communication.



L'association «PamyBoom», présidée par Mme Blanchot, a confectionné des sacs à pains qu'elle a déposés à la boulangerie. Cédric Rainon, notre boulanger local, les offre à ses clients. Très belle initiative qui met en valeur notre tissu associatif et la solidarité des commerçants !

L'assemblée générale du club de tennis de table s'est déroulée le 5 octobre dernier. En présence du maire, Emmanuel Loctin, le président, Michel Gounot, a annoncé son retrait après trente ans de bons et loyaux services. Une année de passation où Michel Gounot passe le flambeau à Jean-Marc Canot.

Nouveau bureau : Président, Jean-Marc Canot  
Trésorier : Pierre Foucault  
Secrétaire : Christophe Laveille



## MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE



Par délibération du 08 décembre, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer à l'ensemble des agents le régime indemnitaire prescrit par décret du 20 mai 2014.

Ce Régime indemnitaire qui tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est un système de deux primes : une prime mensuelle et une prime annuelle.

Le Conseil municipal a statué sur les éléments suivants :

- une part fixe mensuelle versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- une part variable annuelle mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- une enveloppe budgétaire pour 2021.



# CIMETIÈRE ET COLOMBARIUM

## LE RÈGLEMENT

La police du cimetière est une mission dévolue au Maire de la commune. A ce titre, un règlement du Cimetière et du Colombarium a été élaboré.

Ce règlement doit ainsi permettre d'organiser et de faciliter les relations des familles avec les services de la Mairie et les relations avec les différents prestataires funéraires.

Ce document sera désormais remis aux familles et aux entreprises funéraires. Des extraits seront apposés dans le cimetière et dans l'espace dédié au colombarium et au jardin du souvenir.

Ainsi, conformément à la loi, ce texte rappelle :

- les modalités prescrites lors des travaux sur les concessions ;
- les règles de comportement à adopter à l'intérieur de ces espaces ;
- la nécessité d'entretenir les concessions en bon état de propreté ;
- la nécessité de taille des plantations d'ornement ;
- la nécessité de respecter le principe de neutralité du colombarium en ne pratiquant aucun dépôt d'objets ou de plantes ;
- l'interdiction de dépôt d'ordures à des endroits autres que ceux réservés à cet usage ;
- les modalités de renouvellement ou de reprise des parcelles concédées ;

- les dispositions réglementaires relatives à l'usage du jardin du souvenir.

Par ailleurs, un certain nombre de tombes feront l'objet prochainement d'une procédure de reprise pour défaut d'entretien ; un affichage est prévu à cet effet sur chaque sépulture concernée.

Le règlement est consultable et disponible en mairie.



# LA VIE DE VOS COMMERCES

Pendant cette période de confinement, pensons à nos commerçants !



Café-restaurant du Centre : pendant le confinement, plats à emporter vendredi midi et samedi.



Boulangerie Cédric RAINON : horaires du matin inchangés. **Après-midi de 17h30 à 19h00** (sauf couvre-feu)



Chèverrie de Chevenon, Philippe et Catherine à Saligny : ventes **le mercredi de 17h à 19h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 17h à 19h.**

Sans oublier nos commerçants itinérants...



Pizz' à l'As est présent sur la commune **à partir de 17h30 les jeudis à Chevenon** (06.19.76.47.99)



Boucherie-Charcuterie-Traiteur  
Passage à Chevenon **le jeudi 9h Place de l'Amitié**

# RÉALISATIONS 2020

Malgré une année et un contexte électoral compliqués, l'équipe municipale s'est lancée, dès sa prise de fonction fin mai 2020, et avec l'investissement de l'ensemble des agents communaux, dans plusieurs chantiers.

**A l'issue du déconfinement de mai, les agents de la commune et des entreprises locales ont procédé au nettoyage et à l'entretien des espaces verts :**

- entretien des trottoirs, abattage de 2 chênes morts aux abords de la salle du Trikini et d'une dizaine dans le bois du parc ; élagage des tilleuls le long du stade de football ; nettoyage et remise en valeur de la butte du square de la mairie ; débroussaillage du chemin de Marigny pour accès France Télécom ;
- nettoyage, aménagement alentours de l'atelier des agents et apport de remblais dans l'allée ; intervention sur les espaces verts du domaine du PRE VERT pour assurer la sécurité des habitants pendant la période estivale ;
- nettoyage des chemins de randonnée de la commune (Maillard/Bée) et réparation d'une passerelle sur chemin de Maillard.



**Les infrastructures communales ont nécessité également de nombreuses remises en état :**

- interventions multiples sur la station de pompage et les stations de relevage (agents et entreprises pour changement de pièces notamment) ;
- remise en service des sanitaires à la station d'épuration par les agents et une entreprise de plomberie ;
- nettoyage des sanitaires du camping dans le cadre de la cession à la CCLA ;
- au cimetière : mise en propreté avec début d'évacuation de la décharge sauvage derrière le mur mitoyen et réparation robinet eau au cimetière ;
- réparation grilles TRIKINI ;
- déplacement du panneau informatif du 1 rue du Plan d'Eau (propriété privée) au mur du point poste.



### L'école, quant à elle, a bénéficié de travaux pour le confort du personnel et des enfants :

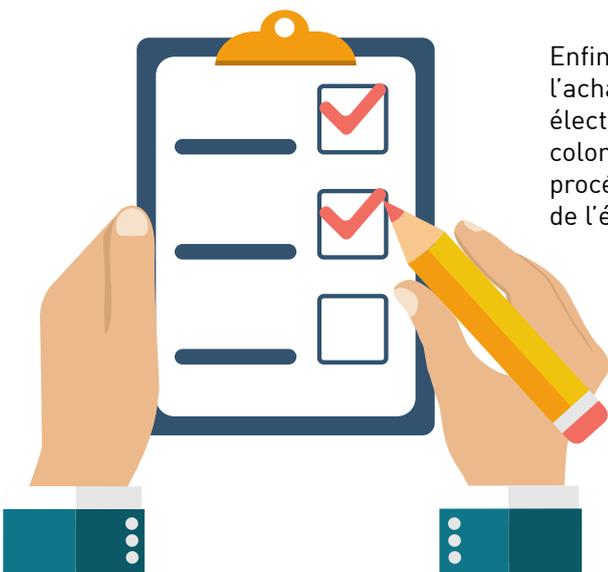
- mise en propreté et en sécurité du pied des 2 arbres de la cour d'école ;
- réparation porte d'entrée et grille d'entrée avec réactivation du protocole « sécuritaire » dans le cadre du plan Vigipirate ;
- mise en peinture des tables de la cour de l'école et réinstallation partielle ;
- nettoyage du sous-sol de l'école et organisation de la zone stockage aliments et produits d'entretien ;
- pose de prises électriques dans cuisine, dortoir, laverie...
- apport de l'eau chaude à toute l'école.



## Pour les fêtes de fin d'année



Nos agents ont installé des décorations de Noël embellissant la commune et apportant un peu de gaieté dans cette période compliquée.



Enfin, **un travail administratif** a été impulsé pour mettre en place l'achats en gros des produits d'entretien, mettre à jour la liste électorale (60 cas à étudier), élaborer un règlement du cimetière/colombarium et d'une procédure de relèvement des tombes et procéder à l'élaboration du dossier « sécurité » des jeux extérieurs de l'école avec vérification par l'APAVE.

# PROJETS 2021

**2021 verra plusieurs chantiers d'envergure se concrétiser ou se lancer. La crise que nous traversons ne doit pas freiner notre volonté d'améliorer le cadre de vie des chevenonnaises et chevenonnais, tout en s'adaptant à une situation financière fragile.**

## A L'ÉCOLE

**Des volets roulants** seront posés pour améliorer les conditions d'accueil de nos écoliers.

Les travaux s'élèvent à 20 209,75 € HT avec une subvention DETR obtenue de 8 084 € (40%).

**La porte d'entrée** de la garderie sera sécurisée

(3 742 € HT, subvention DETR obtenue de 2 245 € (60 %)).

Enfin, le mobilier actuel de l'école date de plus de 30 ans. Dans un souci d'offrir un meilleur cadre de travail, la commune va acquérir **du nouveau mobilier** pour ses élèves et le personnel scolaire (coût : 5 443,15 € HT).

## DANS LE VILLAGE

Pour être au plus près de ses administrés, les élus de Chevenon ont décidé d'installer **un panneau d'informations lumineux** couplé à une application mobile citoyenne. Après consultation, c'est l'entreprise Centaur System qui a été retenue.

Ce panneau aura deux objectifs : Placer les citoyens au cœur de l'information communale et faire du panneau un outil de cohésion sociale.

Une application smartphone sera intégrée au panneau pour accéder à l'information. Celle-ci constitue un excellent complément au panneau. L'application permettra :

- de prendre connaissance, en temps réel, des informations diffusées, comme si vous étiez au pied du panneau lumineux ;

- de recevoir des notifications en cas d'alerte ou de messages importants.

Le coût s'élève à 19 990 € HT. Une demande de subvention à hauteur de 40 %, soit 7 996€, a été déposée dans le cadre de la DETR.

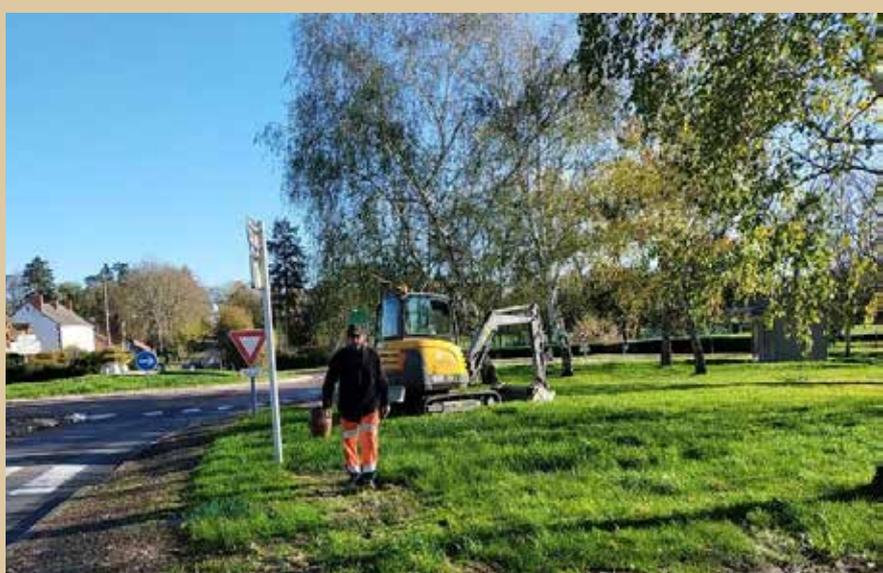
## ÉCLAIRAGE PUBLIC

La municipalité a fait de la réduction de son empreinte carbone une des priorités du mandat. En lien avec le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre), il est envisagé le changement des 159 points lumineux de l'éclairage public par des leds. La participation financière de la commune à ce projet s'élèverait à 61 800 € (sur un coût global d'environ 152 000 € HT). Cette dépense, lissée sur 12 années (remboursement annuel de 5 150€) serait compensée par un gain financier d'environ 9 000 €/an liée à la baisse de la consommation énergétique.

## ADRESSAGE

La municipalité va revoir le plan d'adressage de son territoire (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tout genre.

En particulier, cet adressage constitue un prérequis





obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers chevenonnais et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La réalisation de ce plan d'adressage va être confiée à la Poste. Le coût de cette opération est 11 245,80 € HT (mission d'accompagnement + signalétique). Une subvention DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) est sollicitée à hauteur de 60% pour un montant de 6 747,48 €.

## TRAVAUX

Depuis de très nombreuses années, les habitants subissent des coupures d'eau à répétition. L'âge et l'état dégradé des canalisations d'eau potable en est à l'origine. La municipalité va engager la réfection de la canalisation s'étendant du rond- point jusqu'au virage des Cassines.

Le coût des travaux s'élève à environ 130 000 € HT. Une demande de subvention est en cours auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR (60%). Une aide financière auprès de l'Agence Loire Bretagne n'a pu aboutir, la commune de Chevenon n'étant pas en Zone de Revitalisation Rurale.

## VOTRE MAIRIE

Actuellement, la mairie est un bâtiment énergivore. De plus, l'aménagement interne des bureaux ne répond plus aux attentes des élus, liées à l'organisation de plusieurs services, ni à l'accueil des administrés.

Les huisseries du rez-de-chaussée sont en bois et en simple vitrage, ce qui détériore les performances énergétiques.

Un projet de réhabilitation de la mairie portant sur l'enveloppe du bâtiment et son réaménagement intérieur est à l'étude. Il est prévu de rapatrier le point poste au sein de la mairie ainsi que créer un coin lecture en lien avec la compétence «développement de la lecture publique» de la Communauté de Communes Loire et Allier.

Ce projet, d'une enveloppe financière prévisionnelle de 380 000 € HT, s'inscrit pleinement dans le cadre du plan de relance de l'Etat dont un des axes prioritaires est la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales.

Les objectifs de ce projet sont triples :

- baisser nos coûts de fonctionnement ;
- atteindre le niveau de performance BBC Rénovation ;
- rendre ce bâtiment attractif pour les habitants qui l'utilisent (accueil mairie/point poste/coin lecture) et accessible pour les personnes à mobilité réduite.



# ZÉBULLE PARC

## Projet hébergement touristique - Phase 1

L'ancien camping, situé sur le site du Zébulleparc, est fermé depuis 2012. La CCLA, en vue de proposer une offre touristique globale, a racheté cet espace à la commune.

La collectivité a par ailleurs fait appel à un consultant en développement touristique afin d'évaluer l'opportunité touristique et économique, mais aussi mesurer la faisabilité technique, juridique et financière du site pour définir un concept d'hébergements proches de la nature et de l'eau, en lien avec les besoins des touristes itinérants à vélos, des pêcheurs, des familles, des campings-caristes qui souhaitent passer une nuit ou plusieurs jours sur le territoire.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER

## LIAISON DOUCE

Afin d'assurer un parcours sécurisé et permettre une boucle reliant les usagers du canal latéral à la Loire au site touristique du Zébulleparc, un projet de création d'une passerelle parallèle au pont routier de la RD200 a été élaboré. Ce projet s'inscrit également dans une réflexion portée par le Département et en partenariat avec la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais concernant la création d'un itinéraire structurant entre l'Eurovélo 6 et la via Allier.

La commission «Marchés Publics» a été réunie le 12 novembre 2020 et a validé l'offre présentée par le groupement des cabinets GOETSCHY-CABELLO (Ingénieur structure Bois et Architecte) et MCIS (spécialiste en modélisation, conception et ingénierie des structures) pour un montant de 39 820 HT (financée à 60 % par le Département).

Concept retenu par la CCLA



# AIDES AUX ENTREPRISES

Pour faire suite à la crise économique générée par le coronavirus, la CCLA se joint à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en place d'aides aux TPE de son territoire :

- **Fonds régional des territoires (FRT) :** Aide à l'investissement matériel et immatériel et sur les charges des remboursements d'emprunts liées à des investissements matériels (capital). Taux d'intervention de 50%, aide plafonnée à 5 000€. Plancher de dépenses éligibles minimum fixé à 2 000€. Les aides pourront être attribuées jusqu'au 31 décembre 2021. Elles seront attribuées dans la limite de l'enveloppe communautaire et dans les conditions fixées par le Règlement local mis en place par la CCLA. Ce document est consultable sur <https://www.cc-loire-allier.fr>

- **Fonds d'avances remboursables (FARCT) :** Avances remboursables comprises entre 3 000 et 15 000€, sans garantie personnelle et à taux 0, durée de remboursement jusqu'à 7 ans, possibilité de différé de remboursement de 2 ans. Dépôt possible jusqu'au 31/12/2021 sur : <http://www.initiative-bourgognefranche-comte.fr>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :  
**Anne DUVALET, agent de développement,**  
au 03 86 21 21 51 / 06 69 48 23 02  
ou via [contact@cc-loire-allier.fr](mailto:contact@cc-loire-allier.fr)



## ARRIVÉE DE L'ANIMATRICE « LECTURE PUBLIQUE »

La CCLA a pris la compétence en matière de « Coordination et animation du réseau de lecture publique » et a recruté, début octobre, Violaine ROUSSELET, en qualité de coordinatrice et animatrice du réseau de lecture publique intercommunal.

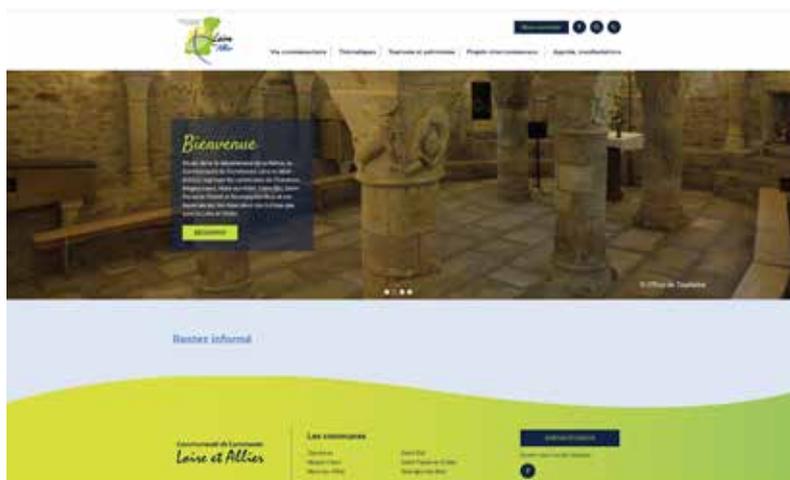
Violaine, professionnelle des métiers du livre et bibliothécaire depuis 10 ans sur les communes de Saint-Parize-le-Châtel et Chantenay-Saint-Imbert (qu'elle a quitté pour rejoindre la CCLA), assurera ses missions sur un poste à mi-temps.

Elle aura en charge le suivi de l'information du réseau et la formation

des équipes, avec l'appui des services de la Bibliothèque Départementale dans un premier temps, puis la coordination et l'animation de ce réseau une fois celui-ci mis en place.

A terme, tous les habitants du territoire de la CCLA auront la possibilité d'emprunter et rendre des documents dans toutes les communes du réseau grâce à une navette. L'offre documentaire sera plus abondante et plus diversifiée. Violaine proposera également des animations en collaboration notamment avec les équipes de la bibliothèque de Saint-Eloi.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour adresser vos idées si vous en avez pour faire vivre le réseau, n'hésitez pas à en faire part à nous les envoyer à [culture@cc-loire-allier.fr](mailto:culture@cc-loire-allier.fr)



## NOUVEAU SITE INTERNET CCLA

La Communauté de Communes Loire et Allier s'est dotée d'un nouveau site internet. N'hésitez pas à le visiter via le lien suivant :

[www.cc-loire-allier.fr](http://www.cc-loire-allier.fr)



Ce bulletin est édité par la commission communication du conseil municipal de Chevenon. 300 exemplaires.

Conception graphique : Dédicaces Plurielles à Nevers - Directeur de la publication : Emmanuel Loctin

Comité de rédaction : Régine Bernard-Foucault, Fabienne Canot, Jérôme Ferré, Martine Gaucher, Frédérique Palladini, Sandrine Soriaux

Crédits photos : mairie de Chevenon, Jean Marc Canot, Adobe Stock

Mairie de Chevenon, 3 rue des écoles 58 160 Chevenon - Contact : 03 86 68 72 75 - [mairie.chevenon@wanadoo.fr](mailto:mairie.chevenon@wanadoo.fr)